



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
mardi 9 septembre 2025



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric~~ BERDOATI

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

~~Mireille~~ GUEZENEC

Jean-Claude TREMINTIN

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

Nicolas PUJOL

~~Rafaël~~ MAYCHMAZ

~~Alain~~ MONTET

Les Représentants des associations :

Gérald AUTIER

Claude BOGACZ

~~Isabelle~~ GANGZ

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

Henri ROISIN

~~Gisèle~~ THOMAS

Marc TIHY

Le pouvoir suivant a été donné :

Rafaël MAYCHMAZ à Jean-Christophe PIERSON

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature contrats et conventions	4
2. Aide Sociale Légale.....	4
3. Aide Sociale extra-Légale.....	5
D. QUESTIONS DIVERSES	5



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 51 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

1. Signature contrats et conventions

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 52 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer une convention tripartite « SOGERES, Ville, CCAS » d'occupation de la salle et de l'office de l'école du centre, dans le cadre du Repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 6 décembre 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 53 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer la convention fixant les modalités de participation financière du Centre Communal d'Action Sociale au « Fonds de Solidarité pour le Logement » au titre de l'année 2025. Le montant de la participation financière du CCAS, soit 5 518,00 € (CINQ MILLE CINQ CENT DIX HUIT EUROS) sera payé dès signature de cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Christophe PIERSON et Vincent NOEL s'interrogent sur les montants des participations : ils comportent des centimes alors que du mode de calcul résulterait des montants sans centime.

➤ **Marie SANGOUARD** explique qu'il faut se reporter à l'article 2.1 de la convention qui stipule : « les montants proposés sont indexés sur la variation annuelle au 30/06/2024 de l'Indice des prix à la consommation hors tabac des ménages, soit un taux d'évolution annuelle de 2 % pour 2025 ».

Jean-Claude TREMINTIN demande des précisions sur ce dispositif.

➤ **Jean-Christophe PIERSON** rappelle que chaque année, le CCAS verse une participation financière à ce fond départemental qui permet d'attribuer des aides / impayés de loyers et impayés énergie aux foyers en difficulté.

2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N°54 : Prise en charge par le Conseil Départemental de frais d'aide ménagère « personne handicapée ».

La délibération est adoptée à l'unanimité



N°55 : Prise en charge par le Conseil Départemental de frais d'aide ménagère « personne âgée ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 56 : secours financier de 1 000,00 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée par 11 voix « pour » et 1 abstention (Jean-Claude TREMINTIN)

N° 57 : secours financier de 300,00 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 58 : secours financier de 376,24 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 59 : secours financier de 559,11 € pour régler des frais de charges locatives.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 60 : secours financier de 400,00 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

D. QUESTIONS DIVERSES

1. Suite des aides accordées

Catherine PERRAUDEAU demande s'il arrive que des usagers remercient suite à l'octroi d'une aide financière ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** : malheureusement, non.

2. Retour sur les dossiers présentés par l'APAJ

Jean-Christophe PIERSON explique que Pascal LOUAP a transmis au CCAS un bilan très complet concernant la situation actuelle des jeunes qui ont bénéficié d'une aide financière octroyée par le CCAS entre le 1^{er}/07/2024 et le 30/06/2025.

Ce bilan est tenu à disposition des membres du Conseil d'Administration par le CCAS, mais il constitue surtout un outil de travail pour l'association.

Jean-Christophe PIERSON a donc demandé à Pascal LOUAP d'en extraire une synthèse dont il donne lecture.

Les points essentiels à souligner sont :

- 16 jeunes ont bénéficié d'une aide ; 15 jeunes pour le permis de conduire, 1 jeune pour des frais de transport ; montant total : 7 600 € .
- Le jeune aidé pour ses frais de transport effectue un parcours remarquable. Diplômé d'Etat Infirmier, il accède à sa 3^{ème} année d'école de Masseur-Kinésithérapeute et est bénévole au sein de l'APAJ. A l'issue de sa formation, il souhaite créer son cabinet médical à Saint-Cloud.
- Sur les 15 jeunes aidés pour leur permis de conduire, 6 l'ont obtenu, 7 ont obtenu le code et vont passer l'épreuve de conduite, 2 ont obtenu le code sans poursuivre à l'heure actuelle.
- 44 % des jeunes ont parfaitement atteint les objectifs fixés.
- 44 % des jeunes sont sur le point d'atteindre les objectifs fixés.
- 12 % des jeunes ont nécessité un « recadrage » par l'association.



3. Journée Nationale des Aidants

Jean-Christophe PIERSON explique que la Ville s'associe à cette journée qui se déroulera lundi 6 octobre 2025. Marie SANGOUARD et son assistante ont organisé une Ciné-Rencontre aux 3 Pierrots, avec diffusion du film « Chamboulout » et présence de 8 associations qui pourront ainsi se faire connaître, échanger avec les usagers et répondre à certaines de leurs attentes, dialoguer également entre elles :

- CLIC Gérico
- UNAFAM
- UDAF
- Plateforme des Aidants
- Jade
- Ligue contre le cancer
- Visiatio – Voisins et Soins
- Compagnie des Aidants

Les membres du Conseil d'Administration bénéficient d'une invitation à cette manifestation, et sont incités à communiquer largement sur son déroulement (tarif accès : 8 €).

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Judi 9 octobre 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : présentation du « Bilan Social 2024 » + séance traditionnelle
- **Judi 13 novembre 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle
- **Judi 11 décembre 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00.